

Le Maire rappelle à l'Assemblée les nombreuses demandes effectuées pour l'installation de feux tricolores au carrefour des Baraques de Ludres où se croisent les RN 57 et CD 73. Ce carrefour dangereux présente de grandes difficultés pour les conducteurs de véhicules venant de LUDRES et allant vers NANCY.

Ces démarches n'ont pas été suivies d'effet car l'Administration n'a jamais accordé l'autorisation nécessaire.

Par contre, les Services de l'Equipement ont établi un projet d'installation de feux tricolores au carrefour de la RN 57 et de la rue Pasteur qui donne accès à la zone industrielle de LUDRES.

Ce projet est présenté au Conseil Municipal. Une étude déjà faite par le Service Technique du District Urbain de NANCY évalue le montant de la dépense à 56 820 F. TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- regrette que les feux tricolores ne soient pas installés aux Baraques de Ludres selon son souhait,
- accepte l'emplacement défini par l'Equipement c'est-à-dire au carrefour de la RN 57 avec la rue Pasteur de la zone industrielle,
- décide de confier au personnel spécialisé du District Urbain de NANCY, le choix du matériel et de l'entreprise qualifiée pour mener à bien cette opération avec les prix les plus étudiés,
- la dépense prévisible étant de 56 820 F. TTC, demande l'autorisation de traiter par marché de gré à gré en raison de l'urgence de cette installation qui évitera des accidents routiers,
- autorise le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles pour la réalisation de ces travaux,
- étant donné que cette installation concerne essentiellement la circulation sur la RN 57, demande à Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention la plus élevée possible.